

DEL/2024/AS/51**MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DES STATUTS DU CONSEIL DES SENIORS**

L'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités territoriales autorise le Conseil Municipal à créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le Conseil municipal a voté, le 27 juin 2008, la création d'un Comité Consultatif Séniors-groupe de personnes âgées qui souhaitent aider les élus grâce à leur expérience acquise – appelé Conseil des Séniors.

La crise sanitaire a impacté de manière significative le fonctionnement du Conseil des séniors installé en octobre 2021, retardant ainsi les activités habituelles et la mise en place des projets.

Dans ce contexte, il est proposé de modifier de manière exceptionnelle pour le prochain mandat des conseillers séniors, l'article - 9 qui stipule que : « *les conseillers séniors peuvent être reconduits une fois* ».

Ainsi, Les conseillers séniors, actuellement en poste et ayant déjà bénéficié d'une reconduction, pourront se représenter exceptionnellement une nouvelle et dernière fois pour le mandat 2024-2026, soit deux années.

Cette mesure vise à capitaliser leur expérience et leur engagement, favorisant ainsi l'intégration de nouveaux séniors au sein du conseil.

Vu l'avis conforme de la commission Action Sociale, Logement et Politique de la Ville du 16 avril 2024,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver la modification exceptionnelle des statuts (Article - 9) du Conseil des séniors pour le prochain mandat 2024-2026,
- D'autoriser l'application de ces modifications et informer les conseillers actuels de cette opportunité de se représenter. Ces derniers devront, conformément aux statuts, adresser un courrier de candidature.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois, et an susdits,
Pour copie conforme

Le Maire



DGS

**Direction Générale des Services**

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 23 mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 mai 20024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 30 mai 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Thérèse NOCLAIN, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTE EXCUSEE

Eugénie CARBON ayant donné procuration à Barbara RUBIO COQUEMPOT